

**Nous vous annonçons la naissance de**  
**L'ASSOCIATION CROIX GLORIEUSE VIGILANCE**

Déclaration Préfecture des PO n° 0662013446 le 27/11/2003

Adresse : 23, rue Georges Pézières – 66100 PERPIGNAN

Tél. : 06 68 12 34 76 – Adresse email : [croix-glorieuse-vigilance@voila.fr](mailto:croix-glorieuse-vigilance@voila.fr)

***POURQUOI CETTE ASSOCIATION ?***

1. Pour informer ceux qui le souhaitent des agissements de la Communauté de la Croix Glorieuse (association de fidèles de l'Eglise Catholique, fondée en 1981, regroupant des célibataires consacrés qui mènent une vie de type monastique, et des familles, faisant partie de la mouvance du renouveau charismatique, et n'ayant, malgré son nom, aucun rapport avec Dozulé).

Ses lieux d'implantation sont :

- À PERPIGNAN (66000) : 2, rue Eglise La Réal (fondation fermée depuis septembre 2003) et 12, rue Alart (Paroisse St Martin)
- À LA VALETTE DU VAR (83160) : Paroisses St Jean et Jean XXIII, 2, rue de l'Horloge (fondation fermée depuis septembre 2003)
- À TOULOUSE (31500): 1, place Ph. Ravary (Paroisse de l'Immaculée Conception)
- À STE ANNE D'AURAY (56400) : « Ker Avinou », 62, route de Vannes

Elle a eu des activités extérieures : pèlerinage au Puy en Velay, aumôneries, catéchisme, etc.

2. Pour regrouper également les personnes qui ont plus particulièrement à se plaindre de ces pratiques, et recueillir leurs témoignages.

***QUI SOMMES-NOUS ?***

Des anciens de la communauté, dont des parents de jeunes qui ont eux-mêmes séjourné dans celle-ci et qui en sont partis.

***POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN DE VOUS ?***

Pour nous permettre de faire la vérité sur le comportement de cette communauté et éviter ainsi que cela se reproduise, surtout vis-à-vis des jeunes. Nous possédons déjà de nombreux témoignages, mais les vôtres sont tout aussi importants. Ils nous permettront de compléter notre dossier. **Il est évident que, si vous le désirez, nous vous garantissons l'anonymat.**

***QU'AVONS-NOUS DEJA FAIT ?***

Nous avons déjà témoigné oralement et par écrit devant les instances appropriées de l'Eglise Catholique.

Mais dans un deuxième temps, nous devons sortir de cette sphère et poser un acte devant la **société civile**. Car il s'agit aussi de problèmes relevant du respect de la personne, du respect des Droits de l'Homme.

On nous dira : mais en posant cet acte, vous attaquez une communauté qui veut renaître de ses cendres ? **Nous avons, en tout cas, un devoir de vigilance en rétablissant la vérité et en demandant justice.**

Certains nous diront aussi : c'est votre vérité, mais ce n'est pas la nôtre. Hélas, des faits inadmissibles (le qualificatif est de l'ancien évêque de Perpignan) ont bel et bien eu lieu dans la Communauté, et ils méritent aujourd'hui d'être exposés comme tels. En effet, la société, l'Eglise, et la Communauté elle-même, ont tout à gagner à une authentique clarification, pour leur sauvegarde, et pour l'avenir. Ce qui constitue un scandale, ce n'est pas que des dérives soient dénoncées, mais qu'elles aient pu avoir lieu, ou qu'elles puissent se reproduire.